AVERTISSEMENTS AGRICOLES



BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ÉDITION DE LA STATION DE CLERMONT-FERRAND

(Tél. 92-97-11 Postes 260 et 263)

(ALLIER, CANTAL, CORRÈZE, CREUSE, HAUTE-LOIRE, HAUTE-VIENNE, PUY-DE-DOME)

Régisseur de recettes de la Protection des Végétaux, Cité Administrative d'Assas, rue Pélissier, CLERMONT-FERRAND.

C. C. P. : CLERMONT-FERRAND 5.503.17

ABONNEMENT ANNUEL 15 F

Supplément n° 2 au Bulletin n° 32 de MAI 1963.-

A V E R T I S S E M E N T S.-

POMMIERS - POIRIERS

TAVELURE.- D'après nos observations, des infections primaires sont toujours à craindre : effectuer un nouveau traitement.

CARPOCAPSE.- Les conditions n'ont pas été jusqu'alors favorables à l'insecte. Dans les secteurs les plus exposés à des attaques précoces (sud de la Corrèze en particulier) une intervention pourrait avoir lieu dans une huitaine de jours.

C E R I S I E R S

MOUCHE DE LA CERISE.- Sur les variétés intéressées effectuer un traitement début juin. Renouveler ce traitement vers le 10 Juin.

Utiliser un produit à base de D.D.T., d'Oléoparathion, de Diméthoate, de Fenthion ou de Diazinon (les utilisateurs des quatre derniers types de produits pourront retarder les traitements d'une huitaine de jours).

Rappelons que l'utilisation des produits à base de D.D.T., d'Oléoparathion, de Fenthion et de Diazinon est interdite pendant les 15 jours précédant la récolte. Cette interdiction est de 7 jours pour les produits à base de Diméthoate.

V I G N E

MILDIOU.- Effectuer un traitement le plus tard possible avant le 30 Mai.

BLACK-ROT.- Le traitement conseillé contre le Mildiou est également à effectuer dans les Vignes intéressées par le Black-rot.

VERS DE LA GRAPPE.- Dans l'ensemble les attaques en provenance du premier vol ne semblent pas devoir être importantes : un traitement ne se justifie que là où des dégâts notables ont eu lieu ces dernières années.

V I G N E

I N F O R M A T I O N.-

OIDIUM.- Intervenir dans les Vignes sensibles : les premiers traitements dirigés contre cette maladie ont - comme pour toutes les maladies cryptogamiques d'ailleurs - une importance primordiale.

Clermont-Ferrand, le 25 Mai 1963.

Le Contrôleur chargé des Avertissements Agricoles

A. LECLERC.

DLP 11-6-63 ...

L'Inspecteur de la Protection des Végétaux

P. DENIZET.

872

Imprimerie de la Station de CLERMONT-FERRAND
Directeur-Gérant : L. BOUYX.

Tirage n° 455 du 25 Mai 1963 - 2.000 exemplaires - ABONNEMENT 1963 - Expédition n° 8.